

ANNEXE No 3

M. MACDONALD.—Cela vous conviendrait-il, messieurs, si la commission se réunissait jeudi matin ?

M. MOSS.—Cela me conviendrait parfaitement.

M. SMITH.—Et à moi aussi.

M. MACDONALD.—Et vous, M. le Président ?

Le PRÉSIDENT.—Je préférerais que le comité se réunisse jeudi après-midi ; mais cependant si vous décidez que jeudi matin est préférable, ce sera très bien.

M. CHRYSLER.—Je préférerais jeudi après-midi, ce qui me donnerait un peu plus de temps, si c'est plus avantageux pour le comité.

M. MACDONALD.—Alors, disons à quatre heures, jeudi après-midi, afin d'en avoir fini avec les détails préliminaires à l'ouverture de la Chambre. Nous pouvons siéger le soir, si c'est nécessaire.

Le PRÉSIDENT.—Oui, nous pourrions siéger le soir si nous en décidons ainsi.

M. MACDONALD.—Nous pourrions siéger sans interruption. Il serait à désirer que nous siégions d'une manière aussi continue que possible ; et j'aimerais à siéger aussi le samedi. Je ne sais ce qu'en pensent les autres membres du comité ou s'ils préfèrent aller dans leurs familles le samedi.

Le PRÉSIDENT.—Il est entendu que le comité s'ajourne à jeudi après-midi à quatre heures ?

M. WILSON.—Avant que nous ne décidions cette proposition, je désire poser une question à M. Lumsden. Avez-vous d'autres noms, M. Lumsden, à donner ou à ajouter à la liste déjà produite ?

M. LUMSDEN.—Non, je n'ai pas de noms à donner à part les noms de ceux qui sont responsables de l'ouvrage dans les postes (*stations*) dont j'ai donné les numéros et sur lesquels je ne suis pas positif.

Le PRÉSIDENT.—Le comité est ajourné à jeudi après-midi, à quatre heures, pour entendre les témoins.

Jeudi, le 10 mars 1910.

Le comité s'est assemblé à quatre heures du soir sous la présidence de M. Geoffrion, président.

M. CHRYSLER, C.R.—Je suis entré dans une partie de la preuve avec M. Lumsden, et il est ici présent aujourd'hui, et je me propose de l'appeler comme témoin si le comité veut m'entendre. Je désire encore me servir d'une quantité de lettres et de pièces qui ont été imprimées lors de procédures antérieures de comités de la Chambre, l'un de ces comités étant celui chargé de s'enquérir des accusations portées par le major Hodgins, et l'autre, non pas un rapport de comité, mais la réponse à un ordre de la Chambre en date du 16 novembre 1909. J'ai demandé au secrétaire de la commission des chemins de fer d'avoir les lettres originales. Il ne les a pas en ce moment, mais la commission ou la Chambre les a sous sa garde, et je suppose que le comité va me permettre de procéder et de me servir des copies imprimées.

M. MACDONALD.—Il me semble que ces pièces sont aujourd'hui des pièces authentiques ; elles ont été mises en cours sous l'autorité du Parlement et la preuve a été reçue en instance par l'imprimeur du roi. Quant à moi, j'ai toute confiance qu'elles sont authentiques, et de cette façon on peut les prendre sans avoir besoin d'exiger qu'on en produise l'original.

M. CHRYSLER.—Nous pourrions en avoir l'original pour le faire marquer par le secrétaire, si l'on désire par là les identifier.

LE SECRÉTAIRE.—Elles ont été comparées avec l'original.